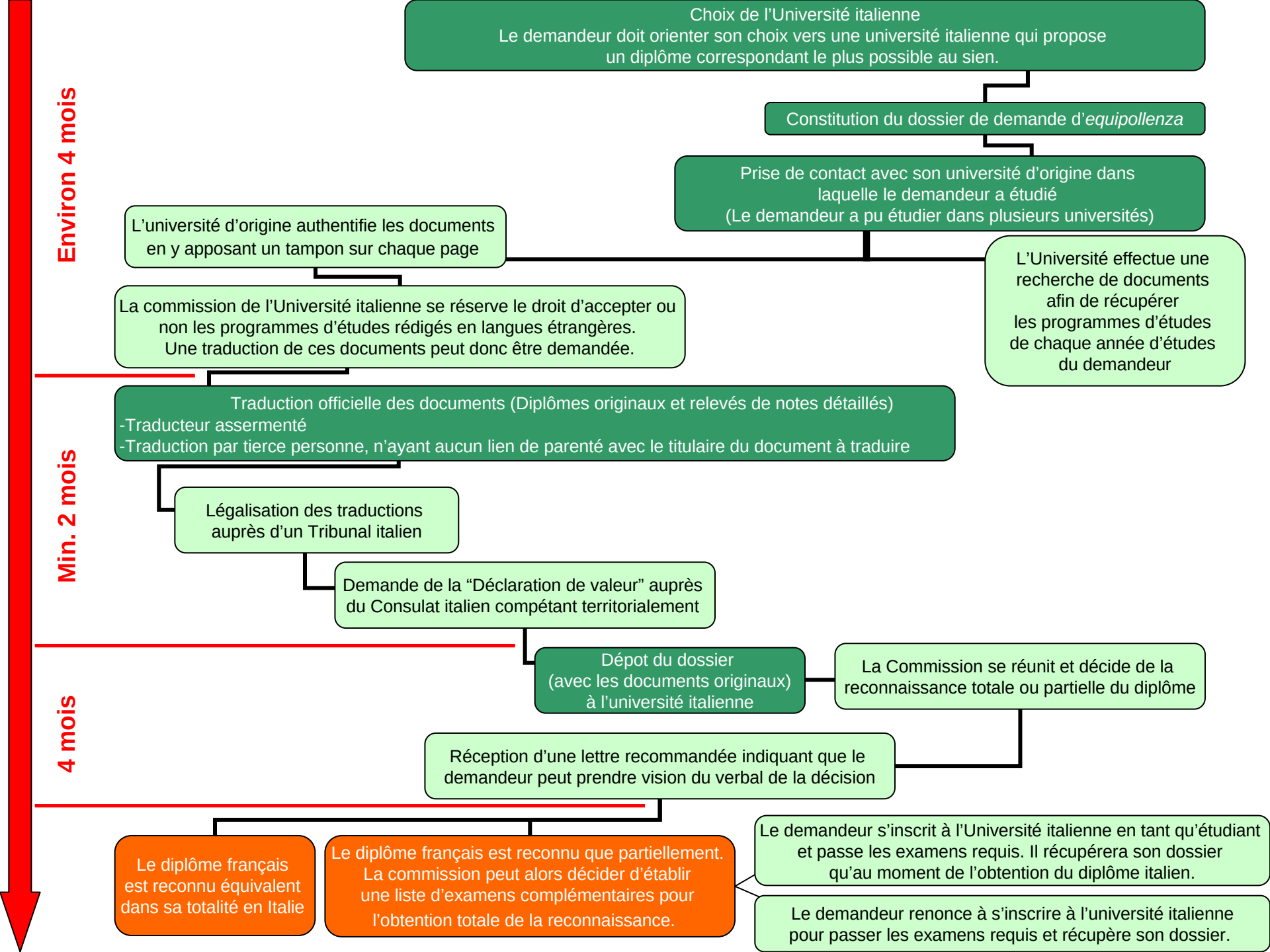
Choix de l'Université italienne
Le demandeur doit orienter son choix vers une université italienne qui propose un diplôme correspondant le plus possible au sien.
Constitution du dossier de demande d'equipollenza
Prise de contact avec son université d'origine dans laquelle le demandeur a étudié
(Le demandeur a pu étudier dans plusieurs universités)
L'université d'origine authentifie les documents en y apposant un tampon sur chaque page
L'Université effectue une recherche de documents afin de récupérer les programmes d'études de chaque année d'études du demandeur
La commission de l'Université italienne se réserve le droit d'accepter ou non les programmes d'études rédigés en langues étrangères.
Une traduction de ces documents peut donc être demandée.
Traduction officielle des documents (Diplômes originaux et relevés de notes détaillés)
-Traducteur assermenté
-Traduction par tierce personne, n'ayant aucun lien de parenté avec le titulaire du document à traduire
Légalisation des traductions auprès d'un Tribunal italien
Demande de la "Déclaration de valeur" auprès du Consulat italien compétant territorialement
Dépot du dossier (avec les documents originaux) à l'université italienne
La Commission se réunit et décide de la reconnaissance totale ou partielle du diplôme
Réception d'une lettre recommandée indiquant que le demandeur peut prendre vision du verbal de la décision
Le diplôme français est reconnu équivalent dans sa totalité en Italie
Le diplôme français est reconnu que partiellement. La commission peut alors décider d'établir une liste d'examens complémentaires pour l'obtention totale de la reconnaissance.
Le demandeur s'inscrit à l'Université italienne en tant qu'étudiant et passe les examens requis. Il récupérera son dossier qu'au moment de l'obtention du diplôme italien.
Le demandeur renonce à s'inscrire à l'université italienne pour passer les examens requis et récupère son dossier.
Environ 4 mois
Min. 2 mois
4 mois